



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2012

Etaient présents : Mesdames Messieurs ALIPHAT, QUAGLIATA, GOYET, KOESSLER, CARDE, MUTERO, DE RIVAS, BOURCHET, SPIGEL, MORERA, BRUN, BORJA, DE FIGUEIREDO, BOUVILLE, TARTRY, LE BAUT, ALBARELLO, CUENCA, RAGGIRI, LUCCHINI, COURNAC, KINDA.

Absent avec procuration :

Monsieur DUTHOIT donne procuration à Madame QUAGLIATA
Monsieur BEUILLARD donne procuration à Madame ALIPHAT
Madame AMBERTO donne procuration à Monsieur KOESSLER
Madame LIBES donne procuration à Madame DE FIGUEIREDO
Madame DELAUZUN donne procuration à Madame CARDE
Monsieur SANTOS donne procuration à Madame CUENCA
Madame FRANÇOIS donne procuration à Monsieur LUCCHINI

Madame GOYET est nommée secrétaire de la séance.

Le compte rendu de la séance du 16 avril 2012 est adopté à la majorité

Groupe "Unis pour St Mitre"	21 voix Pour et 1 voix Contre
Groupe "Saint Mitre pour tous, avec tous"	6 voix Contre
Groupe "Changer le vrai choix"	1 voix Contre

Lecture est donnée des décisions n°12.14 à 12.19.

Puis il est passé à l'ordre du jour.

DCM N°046 – Finances communales – Vote du Compte Administratif de la commune Exercice 2011

Pour le vote du Compte Administratif Madame ALIPHAT, Maire, est sortie de la salle des délibérations avec la procuration de Monsieur BEUILLARD

A LA MAJORITE,

ADOpte par 20 voix Pour : Groupe "Unis pour St Mitre", par 6 voix Contre : Groupe "Saint Mitre pour tous, avec tous" et par 1 Abstention : Groupe "Changer le vrai choix" les résultats du Compte Administratif 2011 ainsi qu'il suit :

Section de fonctionnement

Excédent de clôture : 834 550,21€

Section d'investissement

Excédent de clôture : 1 680 863,11€

RECONNAIT la sincérité des restes à mandater.

DCM N°047 – Finances communales – Affectation définitive des résultats de clôture de l'exercice 2011

A LA MAJORITE,

PREND ACTE par 22 voix Pour : Groupe "Unis pour St Mitre", par 6 voix Contre : Groupe "Saint Mitre pour tous, avec tous" et par 1 Abstention : Groupe "Changer le vrai choix" des résultats définitifs de clôture de l'exercice 2011 comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Résultat de l'exercice en €		
Excédent	505 176,61	834 550,21
Déficit	/	/
Résultat reporté en €		
Excédent	1 175 686,50	/
Déficit	/	/
Résultat cumulé en €		
Excédent	1 680 863,11	834 550,21

CONFIRME l'affectation de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2011 au budget de l'exercice 2012 ainsi qu'il suit :

- section de fonctionnement compte 002 (résultat de fonctionnement reporté) :
Recettes en € : 100 000,00€
- section d'investissement compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) :
Recettes en € : 734 550,21€

**DCM N°048 – Finances communales – Bilan des acquisitions et des cessions immobilières
Année 2011**

A L'UNANIMITE,

APPROUVE le bilan des acquisitions et cessions immobilières pour l'année 2011 ainsi qu'il suit :

NOM	SURFACE	REF. CADASTRE	DCM	ACTE	PRIX	OBSERVATIONS
COMMUNE	2535 m ²	A 860, 862, 869	N°74 29/11/10	Me CAPRA les 08 et 22/03/11	1 €	Vente à l'euro symbolique au SDIS 13 de la caserne des pompiers et du terrain d'assiette

DCM N°049 – Finances communales – Compte de Gestion de la commune – Exercice 2011

A LA MAJORITE,

DECLARE par 22 voix Pour : Groupe "Unis pour St Mitre" et par 7 voix Contre : 6 voix Contre : Groupe "Saint Mitre pour tous, avec tous" et 1 voix Contre : Groupe "Changer le vrai choix" que le compte de gestion de la commune dressé pour l'année 2011 par Monsieur le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

**DCM N°050 – Tarifs publics communaux – Principe de caution pour l'utilisation de matériel
électrique par les forains et fixation du montant de la caution**

A L'UNANIMITE,

APPROUVE le principe d'une caution pour l'utilisation du matériel électrique mis à la disposition des forains par la ville lors des festivités.

DECIDE de fixer le montant de cette caution à 100 euros.

ELARGIT la régie "encaissement des droits de place et de stationnement pour occupation du domaine public" à l'encaissement de la caution pour mise à disposition de matériel électrique aux forains.

DIT que les recettes seront encaissées sur le compte de la régie "encaissement des droits de place et de stationnement pour occupation du domaine public", compte 7336.

DECIDE le remboursement de la caution dès lors que le matériel sera restitué en bon état de marche, sur le compte de la régie d'avances "animation de la ville" compte 658.

DIT que les dépenses correspondantes seront versées par la régie d'avances "animation de la ville".

DCM N°051 – Tarifs publics communaux – Actualisation – Restaurants scolaires Jean Rostand et Edouard Vaillant – Année 2012

A LA MAJORITE,

PROCEDE par 22 voix Pour : Groupe "Unis pour St Mitre", par 6 Voix Contre : Groupe "Saint Mitre pour tous, avec tous" et par 1 Abstention : Groupe "Changer le vrai choix" à l'actualisation du prix des repas des restaurants scolaires Jean Rostand et Edouard Vaillant ainsi qu'il suit :

		Anciens tarifs	Nouveaux tarifs
Restaurants scolaires	Repas enfant	2,40 €	2,50 €
	Repas adulte	4,50 €	4,70 €
	PAI (panier repas)	1,80 €	1,90 €

DIT que ces tarifs seront appliqués au 1^{er} septembre 2012.

DCM N°052 – Services publics communaux – Règlement intérieur du service d'accueil périscolaire – Annule et remplace le règlement intérieur du 23 novembre 2009 et son avenant n°1 du 03 octobre 2011

A L'UNANIMITE,

ADOpte dans le cadre du fonctionnement des services publics communaux le nouveau règlement intérieur du service d'accueil périscolaire (accueil du matin et du soir, pause méridienne, restauration scolaire, transports scolaires).

PRECISE que ce règlement annule et remplace le règlement adopté le 23 novembre 2009 et l'avenant n°1 du 03 octobre 2011 qui le complète.

DCM N°053 – Transports urbains – Ligne 29 – Gratuité – Convention entre le Syndicat Mixte de Gestion et d'Exploitation des Transports Urbains (S.M.G.E.T.U.) et la Commune de Saint Mitre les Remparts

A L'UNANIMITE,

APPROUVE la convention à intervenir entre le Syndicat Mixte de Gestion et d'Exploitation des Transports Urbains (SMGETU) et la commune de Saint mitre les Remparts relative à la mise en oeuvre de la gratuité de la ligne 29 située sur le territoire de la commune de Saint Mitre les Remparts.

AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention.

DIT que la dépense sera inscrite au budget de chaque exercice considéré.

DCM N°054 – Signature d'une convention de partenariat culturel entre le Conseil Général et la Commune – Dispositif "Saison 13" – Année 2012/2013

A L'UNANIMITE,

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de partenariat culturel "Saison 13" avec le Conseil Général au titre de la saison 2012/2013.

DCM N°055 – Marseille-Provence 2013 – Capitale Européenne de la Culture Sentier de Grande Randonnée 2013 (GR 2013) – Approbation du tracé et autorisation d'aménagement, de passage, de balisage et d'entretien

A L'UNANIMITE,

APPROUVE le tracé du sentier de grande randonnée "GR 2013" dans le cadre de Marseille-Provence 2013.

AUTORISE l'aménagement, l'entretien et le balisage du sentier de grande randonnée "GR 2013" par le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre des Bouches du Rhône (CDRP13).

AUTORISE le passage pédestre du public sur ledit tracé et maintient la libre circulation de l'activité ci-dessus décrite.

S'ENGAGE à conserver au tracé retenu sur son territoire son caractère public et ouvert.

S'ENGAGE à prévoir, concomitamment à d'éventuelles modifications intervenant sur les parcelles concernées (suppression, rectification, détournement, remembrement, cession, etc...) la substitution des parties concernées par un itinéraire permettant de rétablir la continuité du "GR 2013".

S'ENGAGE à solliciter auprès du Conseil Général des Bouches du Rhône l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) des deux parcelles n°A 0287 et n° A 0288 situées à Saint Blaise.

AUTORISE Madame le Maire à signer avec la Fédération Française de la Randonnée Pédestre (FFRP) et le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre des Bouches du Rhône (CDRP13) ainsi qu'avec tout autre interlocuteur privé ou public intervenant dans la réalisation de ce projet, tous documents utiles concernant l'aménagement, l'entretien, le balisage et la bonne conservation du sentier de grande randonnée dénommé "GR 2013"

DCM N°056 – Rénovation de la toiture des Services Techniques – Demande de subvention auprès du Conseil Général dans le cadre des travaux de proximité – Exercice 2012

A L'UNANIMITE,

SOLLICITE auprès du Conseil Général une aide de 80% du montant hors taxes pour la réalisation des travaux de proximité ci-après :

- Les travaux de rénovation de la toiture des services techniques municipaux

PRECISE que le coût prévisionnel des travaux s'élève à 27 601.60 € HT, soit 33 011.51 € TTC.

DIT que la dépense est prévue au budget de l'exercice en cours.

DCM N°057 – Installation et mise en service d'un dispositif de vidéoprotection – Demande de subvention auprès du Conseil Général dans le cadre de l'aide aux équipements de vidéoprotection – Exercice 2012

A LA MAJORITE,

SOLLICITE par 22 voix Pour : Groupe "Unis pour St Mitre", par 6 Abstentions : Groupe "Saint Mitre pour tous, avec tous" et par 1 voix Contre : Groupe "Changer le vrai choix" auprès du Conseil Général une aide de 40% du montant hors taxes pour l'installation et la mise en place de dispositifs de vidéoprotection sur les parkings le Moulin, Simiot, Jean-Baptiste Olive, du Gymnase ainsi qu'à l'entrée Nord de la Ville Rue Bellefont.

PRECISE que le coût prévisionnel des travaux s'élève à 48 006 € HT soit 57 415,18 € TTC.

DIT que la dépense est prévue au budget 2012.

DCM N°058 – Election d'un représentant de la commune à la Société Publique Locale d'Aménagement (S.P.L.A.) dénommée Pays de Martigues Aménagement (P.M.A)

PROCEDE par vote au scrutin secret à la majorité absolue, à l'élection en son sein d'un conseiller municipal à la Société Publique Locale d'Aménagement (S.P.L.A.) dénommée Pays de Martigues Aménagement (P.M.A).,

Les résultats du vote à l'issue du premier tour de scrutin sont les suivants :

Nombre de présents : 22

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de votants : 29

Bulletins blancs et nuls : 0

Suffrages exprimés : 29

A obtenu :

Candidat représentant le groupe "Unis pour St Mitre"

22 Voix

Candidat représentant le groupe "Changer, le vrai choix"

7 Voix

Est élu : Gérard BRUN

DCM N°059 – Constitution d'une d'une servitude de tréfonds et d'une servitude de passage entre la commune et Madame Cendrine GRUND – Chemin des Juverdes

A L'UNANIMITE,

APPROUVE la constitution d'une servitude de passage pour 12m² et d'une servitude de tréfonds pour 12m² soit 24m² au total, pour l'accès au réseau pluvial affectant la parcelle cadastrée AN226 au chemin des Juverdes à Saint Mitre les Remparts appartenant à Madame Cendrine GRUND.

PRECISE que cette servitude sera accordée à titre gratuit.

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

DIT que les frais notariés sont exclusivement à la charge de la commune et sont prévus au budget de l'exercice en cours.

DCM N°060 – Urbanisme – Loi n°2012-376 du 20 mars 2012 sur la majoration des droits à construire : modalités de consultation du public

A L'UNANIMITE,

DECIDE de mettre en œuvre les modalités de consultation du public suivantes :

- la note d'information sera consultable à l'hôtel de ville aux jours et heures d'ouverture au public du 20 août 2012 au 20 septembre 2012 ;
- une publicité de cette mise à disposition sera faite par affichage sur les panneaux administratifs, par diffusion sur les panneaux lumineux, par parution dans un journal diffusé dans le Département, dans le bulletin municipal trimestriel d'information et sur le site internet de la ville au moins huit jours avant le début de la consultation ;
- les observations du public pourront être consignées dans un registre disponible à l'hôtel de ville aux jours et heures d'ouverture au public ou par courrier pendant la durée de la consultation,
- à la fin de la consultation et après que le conseil municipal en ait établi la synthèse et délibéré, la note d'information, la synthèse des observations du public et la délibération du conseil municipal seront consultables à l'hôtel de ville pendant une durée d'un an.

**DCM N°061 – Urbanisme – Convention COMMUNE/PACT-ARIM
Prorogation – Avenant n°3**

A L'UNANIMITE,

APPROUVE l'avenant n°3 portant prorogation du 1^{er} juin 2012 jusqu'au 31 mai 2013 de la convention signée entre la Commune et le PACT des Bouches du Rhône le 21 janvier 2008.

AUTORISE Madame le Maire à signer ledit avenant.

PRECISE que le coût annuel s'élève à 8 020,21 € net à raison de 2 permanences par mois (sauf au mois d'août).

DIT que la dépense est inscrite au compte 6226 de l'exercice budgétaire en cours.

La séance est levée à 19h.50.

Le Maire,

Béatrice ALIPHAT